



Article | 29 juin 2026 Abonnés



En protection de l'enfance, comment sortir de l'opposition entre parents et professionnels ?

Aux Assises nationales de la protection de l'enfance, la coopération avec les parents des enfants confiés à l'ASE s'est imposée comme l'un des principaux fils rouges des échanges. Témoignages de parents, d'anciens enfants placés et analyses de professionnels ont mis en lumière les enjeux d'une collaboration encore difficile à construire.

« *Je me suis sentie jugée, méprisée, parfois infantilisée.* » Face aux 1 500 participants réunis au Palais des congrès de Strasbourg (auxquels s'ajoutaient 700 personnes en visioconférence), les mots de Léna Roncari ont donné le ton de ces **Assises nationales de la protection de l'enfance**, organisées les 25 et 26 juin à Strasbourg.

Mère de sept enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), ayant subi durant des années des violences conjugales, elle raconte son vécu : « *Après 17 ans de violences conjugales, vous entrez dans une autre forme de violence, une violence institutionnelle* », témoigne-t-elle.

Si les professionnels se sont mobilisés pour ses enfants, elle dit avoir eu le sentiment que personne ne s'intéressait à elle. « *Personne ne m'a demandé comment moi j'allais et si j'avais besoin de quelque chose. Il fallait pourtant que moi aussi je me reconstruise.* »

« Nous ne sommes pas en guerre »

Depuis trois ans, Léna Roncari siège au comité des parents et des familles de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Sortir de l'opposition entre familles et professionnels est pour elle une priorité : *« Il faut que les parents et les professionnels fassent la paix. Nous ne sommes pas en guerre. Il serait temps de mettre nos rancœurs et nos préjugés de côté, pour les enfants. »*

Son témoignage fait écho à celui d'Amira Maameri-Ulisse, ancienne enfant confiée. En évoquant sa mère, « aimante », mais souffrant d'une dépression jamais réellement prise en charge, elle pointe un angle mort des politiques de protection de l'enfance. *« Mes parents n'ont pas été regardés comme des êtres avec des besoins. »*

Marge de progression

Philippe Fabry, docteur en sciences de l'éducation, constate qu'« en France, nous avons une culture de rupture des liens qu'il faudrait réinterroger ». « Dans plusieurs pays où la collaboration entre professionnels et familles est davantage développée, rappelle-t-il, les retours des enfants dans leur famille sont plus fréquents. »

Même analyse pour Grégory Dubois, directeur de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (Onpe) : *« On a peut-être encore trop tendance, une fois que les enfants sont confiés, à peu travailler avec les familles, à attendre d'elles qu'elles évoluent spontanément »*, observe-t-il.

« Les parents et les proches peuvent être des ressources dans un très grand nombre de situations mais cette ressource doit être évaluée, soutenue et accompagnée. Il y a encore de la marge de progression très clairement. »

Mettre de côté les préjugés

Cette évolution des pratiques suppose de mettre de côté les préjugés, comme l'a souligné Boris Cyrulnik : *« Il est nécessaire d'apprendre à raisonner différemment »*, a plaidé le neuropsychiatre. *« Il existe 5 000 formes de familles différentes dans le monde, toutes respectables. »*

Pour Nadège Séverac, sociologue et conseillère scientifique de la démarche de consensus sur la protection des enfants à domicile, la première question est celle des « lunettes » avec lesquelles les professionnels observent les familles. *« Avec quelles lunettes regarde-t-on les familles accompagnées en protection de l'enfance ? »*, interroge-t-elle.

La chercheuse, qui a mené une recherche participative sur les pratiques professionnelles et le vécu des familles suivies dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), souligne combien *« il n'est pas facile de s'affranchir de ses automatismes de pensée »*. Son objectif : *« redonner du pouvoir d'agir aux parents »*.

Sécuriser les parents

Anne Raynaud, psychiatre et fondatrice des Instituts de la parentalité, défend le développement d'une véritable « coparentalité ». Pour illustrer son propos, elle a appliqué le concept d'attachement à la relation parents-professionnels, reprenant l'image du porte-avions (le professionnel chargé d'offrir un cadre sécurisant) et du petit avion (symbolisant le parent). *« C'est à nous, professionnels, d'adopter une posture qui sécurise les parents et leur permette de se saisir de l'aide. »*

Le témoignage de Sonia Mazel-Bourdois, assistante familiale, Zina, une jeune de 13 ans accueillie chez elle, et de Cindy, la mère de Zina, a permis de donner à voir un bel exemple de coopération réussie. Après un placement vécu *« très brutalement »* chez Cindy, suscitant *« colère et incompréhension »*, les deux femmes ont progressivement noué une alliance.

L'assistante familiale a cherché à valoriser la place de la mère, tandis que cette dernière lui a

accordé sa confiance. Une relation qui les a obligées à « *dépasser un peu les limites* » et « *sortir du cadre* » a reconnu l'assistante familiale. Une expérience qui montre que lorsque la coparentalité est possible, elle peut devenir un véritable levier pour l'enfant.

Quand la coopération est impossible

Les intervenants ont toutefois rappelé que cette coopération ne pouvait pas devenir un dogme. Certaines situations rendent le maintien du lien plus délétère que protecteur.

Nathaniel, 18 ans, membre du Conseil des jeunes de la Collectivité européenne d'Alsace, confié à l'âge de 7 ans, a raconté les nombreux allers-retours entre son foyer et le domicile de sa mère : « *Dans ma situation, l'ASE s'est trop préoccupée du lien avec ma mère. Le maintien du lien m'a fait souffrir plus qu'autre chose* », confie-t-il.

Même mise en garde de Nadia Héron, ancienne enfant placée, aujourd'hui mère de deux jeunes adultes et membre du Comité de vigilance des enfants placés : « *Les retours incessants dans des milieux insécurisants font plus de dégâts qu'autre chose. Les enfants ont besoin d'une figure stable.* » Et de conclure : « *Les liens du sang, faut arrêter !* », lorsque ceux-ci mettent en péril la sécurité ou le développement de l'enfant.

Dans un contexte où la protection de l'enfance traverse une crise profonde, marquée par l'épuisement des professionnels, des difficultés de recrutement et des moyens contraints, ces Assises n'ont pas prétendu apporter de solution miracle.

Elles ont toutefois mis en lumière des marges de progression possibles : mieux écouter les parents, les accompagner lorsqu'ils peuvent redevenir des ressources, sans perdre de vue l'intérêt supérieur de l'enfant. Des pistes nourries de témoignages et d'expériences que les participants ont voulu résolument « inspirants ».

À lire également :

- Anne Devreese : "Le projet de loi inquiète les acteurs de la protection de l'enfance"
- Face à la crise de la protection de l'enfance, le Sénat plaide pour généraliser les bonnes pratiques
- Protection de l'enfance : le remède pire que le mal
- Protection de l'enfance : remettre les liens affectifs dans les parcours des enfants confiés

 **Aurélien VION**